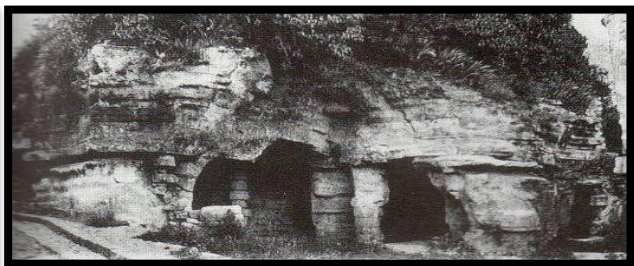


Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)



Le mot du Maire

Chères Carrillonnes, Chers Carrillons,

L'article R.125-11 du Code de l'environnement prévoit qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Industriels Majeurs (DICRIM) soit établi afin d'informer la population du dispositif de prévention des risques.

Le DICRIM recense les risques majeurs présents sur notre territoire ainsi que les risques identifiés par les autorités préfectorales. Ceux-ci font l'objet de plans de secours ou d'un plan particulier d'intervention.

Les mesures préventives prises dans la commune et les consignes de sécurité à appliquer sont également un élément important de ce dossier.

Comme beaucoup d'autres communes, Carrières-sur-Seine peut être touchée par un certain nombre de sinistres d'origine naturelle ou industrielle.

Il existe un risque d'inondation bien sûr, du fait de notre situation en bord de Seine. Le risque de mouvements de terrain est également présent en raison de l'existence d'anciennes carrières de calcaire dans nos sous-sols. La majorité de ces carrières a été comblée, mais il se peut qu'il en reste encore qui n'aient pas été repérées.

Notre ville est aussi soumise au risque industriel en raison de la présence des dépôts pétroliers de Nanterre classés Seveso II.

Au total, les services préfectoraux ont dénombré 5 risques dits majeurs sur notre territoire.

Le risque majeur revêt un caractère exceptionnel. Ce qui le rend majeur, c'est l'ampleur de son impact potentiel sur les plans humain, matériel et environnemental.

En vous informant de ces risques, non seulement nous appliquons la loi en portant à votre connaissance ce document, mais nous œuvrons également pour que les conséquences d'un éventuel accident soient atténuées.

Plus nous serons conscients et sensibilisés à ces risques, mieux nous éviterons que nos comportements soient facteurs d'aggravations.

C'est dans cette optique, et comme le prévoient la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005, que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Celui-ci prévoit l'organisation spécifique à mettre en place pour la commune afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien des habitants en cas de besoin. L'ensemble de cette organisation est communiqué aux habitants via le DICRIM.

Ce DICRIM reprend toutes les mesures préventives prises par la commune dans son PCS.

Faire en sorte que vous ayez les bons réflexes, que vous connaissiez les conduites à tenir et que vous puissiez les appliquer en cas de crise participent à la réduction des risques.



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse

Maître d'ouvrage

Préfecture des Yvelines



Service Interministériel
de défense et de protection civile

Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public

PRÉFET DES YVELINES

1, rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.39.49.78.00

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers

Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs


Département des YVELINES

Commune de **CARRIÈRES-SUR-SEINE**

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation


PPRn mouvement de terrain approuvé ou prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux

 Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques :

PPRt approuvé ou périmètre prescrit

 Périmètre de risque technologique

Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données : PPRi et R.111-3 inondation : DDT78,

PPRn et R.111-3 mouvement de terrain : DDT78 et IGC, PPRt : DDR78 et DRIEE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25© et BD Cartho®, IGN

Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

édition du : 12/01/2015

échelle : 1/25.000^e

Maître d'œuvre

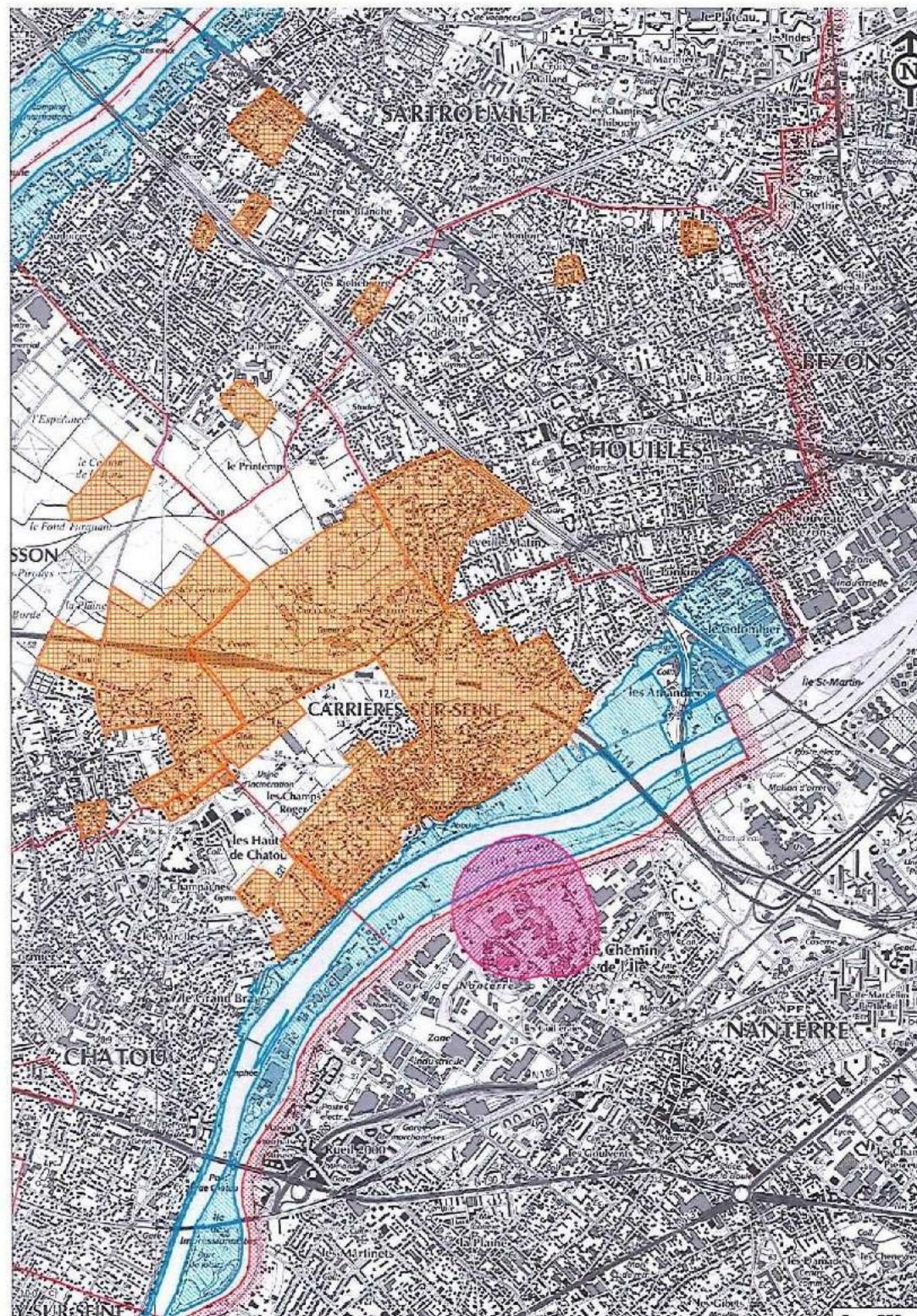
Direction départementale des territoires des Yvelines

Service de l'environnement / Inondations - ouvrages hydrauliques

35, rue de Noailles - BP.115

78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00



Comment se protéger en cas de risque majeur ?

Table des matières

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?	3
1. Inondations	5
2. Les mouvements de terrain	6
3. Grand froid - canicule	7
4. Neige et verglas - tempête	8
5. La menace terroriste	9
6. Incendie	10
7. Risque industriel	12
8. Transport de matières dangereuses	12
9. Risque sanitaire - pandémie	13
Informations et numéros utiles	13

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les risques majeurs se définissent comme la possibilité d'un **événement d'origine naturelle ou anthropique** (lié à une activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un **grand nombre de personnes**, occasionner des **dommages importants** et dépasser les capacités de réaction de la société. « [...] Un risque majeur est caractérisé par **sa faible fréquence et par sa très lourde gravité** ». Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Carrières-sur-Seine se fonde en particulier sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet et recense certains risques sans que cette liste ne soit exhaustive :

- **Parmi les risques naturels** (danger qui découle de phénomènes géologiques ou atmosphériques), on peut citer : les risques météorologiques, inondation, mouvement de terrain, tempête, ou encore les séismes, etc.
- **Parmi les risques technologiques** (menace d'un événement lié à l'activité humaine), on peut citer : le risque Industriel, les accidents sur le réseau routier, le transport de Matières Dangereuses, ou encore la rupture de réseaux (téléphone, fibre, eau, électricité...).
- **Parmi les risques sanitaires** (menace d'atteinte à la santé publique par l'exposition de l'homme à une source de pollution physique, chimique ou biologique) on peut citer : la pandémie, etc.
- **La menace terroriste.**

En fonction du risque et pour tous les cas d'alerte, des points de rassemblement et de distribution vous seront spécifiés par la Mairie



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

En cas d'événement grave, l'alerte est la responsabilité de l'État et des communes. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

1. **Les sirènes** - Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1 min 41s espacées de 5 secondes de silence. Une fois le danger écarté, un son continu de 30 secondes est émis.
2. **Les hauts parleurs mobiles** - depuis les véhicules de la police municipale ou des forces de l'ordre.
3. **Porte-à-porte et réseau téléphonique** - L'alerte peut également être donnée par le réseau téléphonique, par la diffusion de messages sur les panneaux lumineux de la ville et par les services de sécurité en porte-à-porte si les circonstances l'exigent.
4. **La radio** - lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter.
5. **Les réseaux sociaux** - En cas de crise, un message informant le public peut apparaître sur la page d'accueil du site internet de la Ville.
Un message d'alerte via la page Facebook de la Ville et/ou via le compte Twitter de la Préfecture peut également être publié, spécifiant les conduites à tenir et l'évolution de la situation.



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

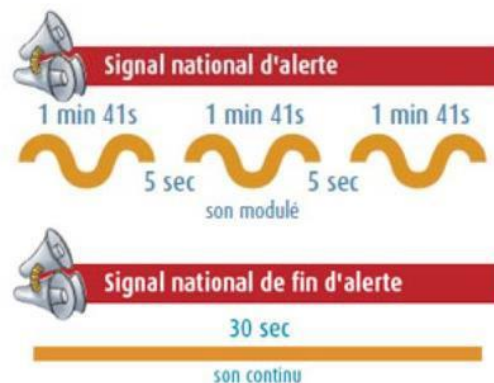
Alerte par sirènes

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, l'alerte peut être donnée par la sirène de la mairie, la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers, des messages complémentaires diffusés par mégaphones, la radio et/ou la télévision.

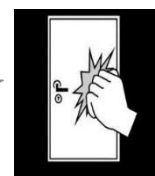
Elle émet un son caractéristique en 3 séquences **d'1 minute et 41 secondes**, qui constitue le signal national d'alerte. À l'écoute du signal national d'alerte, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la radio France Inter.

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de **30 secondes**.



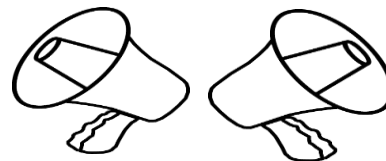
Alerte par porte-à-porte

- Le territoire communal a été divisé en secteurs : des personnes sont chargées de diffuser l'alerte dans chaque secteur.
- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec ou sans évacuation).



Alerte par porte-voix

- L'alerte s'effectuera par porte-voix et sera mise en œuvre par des personnes qui parcourront les secteurs concernés (avec évacuation ou sans évacuation).





INONDATIONS

La commune de Carrières-sur-Seine est concernée par le risque Inondation, lié aux éventuelles crues de la Seine - comme cela a été le cas par exemple durant les épisodes de crue de 1986 et 2018.

Une inondation est une montée des eaux temporaire, d'une vitesse variable sur une zone habituellement hors d'eau (et potentiellement habitée). L'expression recouvre notamment les inondations dues aux crues des rivières, des cours d'eau intermittents, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles.

AGIR AVANT L'INONDATION

- S'informer sur le risque dans la Commune, sa fréquence et son importance, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegardes associées (mairie, préfecture).
- Préparer un équipement de première nécessité (kit d'urgence).
- Placer les produits toxiques en hauteur.
- Préparer la mise à l'abri et l'évacuation.

PENDANT L'INONDATION

À l'annonce de la montée des eaux :

- Couper l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution et l'explosion.
- En cas de déplacement, éviter les passages à gué et les routes inondées et respecter les signalisations de danger.
- Fermer les portes, les fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Ne pas rester dans votre véhicule.
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter d'être bloqué.
- Monter dans les étages avec de l'eau potable, des vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et médicaments.

En attendant les secours :

- Rester chez soi ou éviter tout déplacement dans les lieux touchés.
- Ne pas retourner chercher quelque chose dans un lieu inondé.
- Se tenir prêt à évacuer les lieux sur ordre des autorités.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre et rester informé de la montée des eaux.
- Ne pas chercher vos enfants à l'école (ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours).
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes de secours.

Si vous êtes obligé de vous déplacer :

- Rester extrêmement prudent, respecter les déviations et mesures de sécurité mises en place.
- Rester à l'écoute des consignes des autorités et suivre attentivement les conseils des sauveteurs.
- Signaler votre départ et votre destination à vos proches.

APRÈS L'INONDATION

- **S'informer auprès de votre mairie** pour connaître la marche à suivre concernant le retour possible à votre habitation.
- Faire rapidement un constat des dégâts avant tout nettoyage et prendre des photos des dommages.
- **Faire une déclaration** de catastrophe naturelle et **contacter votre assureur** sans tarder.
- Faire **appel à des professionnels** pour la **remise en état** de votre habitation.

Pour éviter les accidents

- S'assurer de la bonne remise en route des réseaux, du gaz, du chauffage et de l'électricité.
- Ne pas brancher les appareils électriques s'ils sont mouillés.

Pour l'insalubrité de la maison

- Enlever un maximum d'eau et de boue sur les murs et sols avec des gants et des bottes.
- Nettoyer avec une brosse les objets et bouches d'aération
- (nettoyage à l'eau et au détergent)
- Désinfecter les pièces à l'eau de javel (laisser agir 30 minutes puis rincer abondamment)
- Aérer souvent et chauffer doucement pendant (laisser agir 30 minutes puis rincer abondamment) plusieurs jours pour sécher l'habitation
- Prévoir, avant d'occuper à nouveau les lieux, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat portant sur les risques (effondrement, incendie, électrocution, pollution, etc.).

Pour éviter les intoxications

- Veiller à placer les groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment et à respecter les consignes d'utilisation
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)
- Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service
- Placer tous les animaux morts dans des sacs en plastique et les éloigner du domicile tout en prévenant la mairie
- Attendre la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner

Pour prévenir ou accompagner le choc psychologique

- Ne pas hésiter à contacter un médecin pour se faire aider et accompagner, et pour les proches

VEILLER AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS
GARDER VOTRE CALME

LES BONS RÉFLEXES





MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Carrières-sur-Seine est concernée par un autre risque géologique - les mouvements de terrain. Il existe des mouvements lents qui entraînent une déformation progressive des terrains (affaissements, tassements, glissements, retrait-gonflement d'argile) et des mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine (effondrements, chutes de pierres et de blocs, effondrements de cavités souterraines, éboulements, les coulées boueuses...).

AGIR AVANT

- Avant la construction de votre maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se référer aux recommandations des guides édités par le ministère de la Transition écologique et solidaire.
- Se renseigner, en mairie, et identifier les mesures applicables.
- Pour les mouvements lents, détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. Et en informer les autorités.

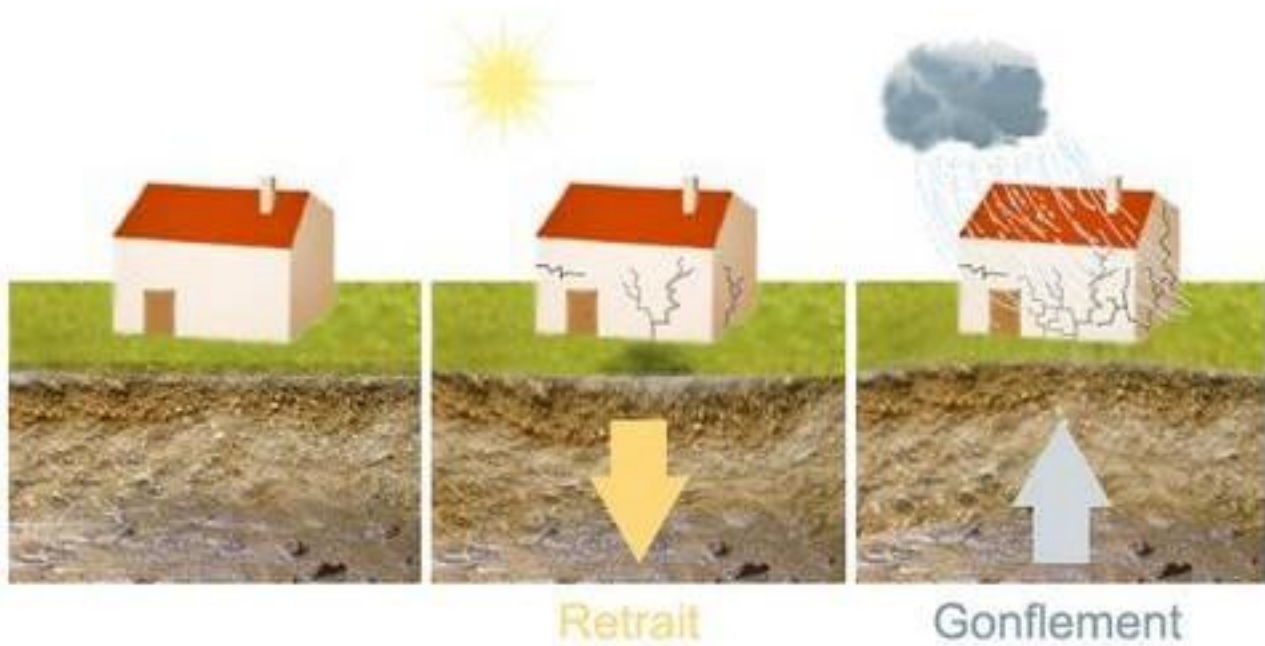
AGIR PENDANT

- Fuir latéralement et ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer ni s'approcher d'un bâtiment endommagé.
- Écouter les médias et suivre les recommandations émises par les autorités.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Informer les autorités de tout danger observé mais éviter au maximum de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

AGIR APRES

- Évaluer les dégâts et s'éloigner des points dangereux.
- S'informer des consignes données par les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

LES BONS RÉFLEXES





GRAND FROID - CANICULE

La commune de Carrières-sur-Seine est susceptible d'être frappée par des risques majeurs liés aux conditions climatiques, comme par exemple la canicule ou le grand froid.

- **Épisode caniculaire** : est défini comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée.
 - **Épisode de grand froid** : est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.
- Météo-France publie deux fois par jour des alertes Météo relayées par la presse et les Collectivités.

AGIR AVANT

- ➔ Consulter régulièrement les alertes Météo-France.
- ➔ Inciter les personnes âgées, handicapées ou fragiles ou/et isolées à se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de forte chaleur /grand froid.
- ➔ Connaître lieux où se rafraîchir ou se réchauffer près de chez soi.
- ➔ Constituer sa trousse réunissant le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur / le grand froid (« trousse canicule ») : brumisateur, ventilateur...
- ➔ Pour le grand froid en particulier, afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage, ne pas boucher les aérations.
- ➔ Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations / coupure d'électricité).
- ➔ Apprendre à reconnaître les signaux sur une personne en détresse.

AGIR APRES

- ➔ En cas de sentiment de fatigue, ne pas hésiter à voir le médecin traitant.
- ➔ En cas d'urgence, appeler le centre 15 (SAMU).
- ➔ Se mettre à la disposition des secours.

Les personnes vulnérables



LES BONS RÉFLEXES

GRAND FROID



CANICULE



AGIR PENDANT

Se tenir informé en consultant régulièrement Météo-France
Rester chez soi autant que possible et redoubler de prudence

EN PREVENTION

- ➔ **En cas de canicule** : boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Éviter sodas et autres boissons sucrées, les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et boissons alcoolisées, se rafraîchir, mouiller le visage et les bras.
- ➔ Adapter son habillement. **En cas de canicule** : porter des habits amples, légers, clairs ; préférez le coton qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration. **En cas de grand froid** : couvrir les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettant d'éviter les chutes.
- ➔ Manger en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu).
- ➔ Ne pas boire d'alcool.
- ➔ Maintenir l'habitation à une température ambiante convenable (19°).
- ➔ Éviter les déplacements. **En cas de canicule** : aux heures les plus chaudes. **En cas de grand froid** : éviter de sortir le soir.
- ➔ En cas de déplacements, prévoir le matériel nécessaire (bouteilles d'eau, brumisateurs, couverture, médicaments...).
- ➔ Éviter ou limiter au maximum les efforts physiques.
- ➔ Garder des relations sociales régulières.
- ➔ Donner régulièrement des nouvelles à ses proches / prendre des nouvelles de ses proches.
- ➔ Ne pas rester isolé.

EN RÉACTION FACE À UNE PERSONNE EN SITUATION DE DÉTRESSE

EFFECTUER LES BONS GESTES ET/OU APPELER LE 15

CANICULE

Les signes : sensations de crampes, de faiblesses, de fièvres, voire nausées maux de tête, agressivité, somnolence soit intense, confusion, etc.)

Les bons réflexes : placer la personne défaillante dans un endroit frais, la faire boire, enlever ses vêtements, l'asperger d'eau fraîche et lui mettre des vêtements humides, faire des courants d'air, etc.

➔ Agir **rapidement en cas de signes**, Prévenir rapidement un médecin ou **appeler le centre 15 (SAMU)**. Ne jamais se baigner dans de l'eau trop froide

Plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit) - ouvert en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h/19h.

GRAND FROID

Les signes : l'hypothermie (température inférieure à 35°C, somnolence, fatigue, baisse de la force musculaire, frissons et grelottements, pertes d'équilibre, maladresse...) ou de gelures (décoloration de la peau, apparition de taches blanchâtres, sensation de douleur ou de brûlure puis d'engourdissement...)

Les bons réflexes : Prendre, si c'est possible, sa température

➔ Agir **rapidement en cas de signes**, Prévenir rapidement un médecin ou **appeler le centre 15 (SAMU)**

Plateforme téléphonique "115" (appel gratuit)
ouverte toute l'année



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 90 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

AGIR AVANT

- Consulter régulièrement les alertes Météo-France et l'évolution du phénomène climatique.
- Rentrer tous les éléments susceptibles d'être emportés par le vent.
- Limiter les déplacements.
- Fermer les portes et fenêtres (volets compris).
- Pour les entreprises : sécuriser les chantiers.

AGIR PENDANT

- Se mettre à l'abri dans un local sur - si vous disposez d'un local ne comportant ni porte ni fenêtre donnant sur l'extérieur, le privilégier.
- Couper l'électricité.
- S'éloigner des arbres.
- Ne pas s'approcher des berges d'un fleuve ou d'une rivière.
- Écouter la radio et suivre les instructions des autorités.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

AGIR APRES

- Ne pas toucher les câbles tombés par terre ou autres objets dangereux touchés par la tempête.
- Se tenir informé pour savoir si le risque est définitivement écarté.

LES BONS RÉFLEXES



L'enneigement exceptionnel est annoncé par radio et fait l'objet de bulletins spéciaux. La neige peut être accompagnée de verglas et rendre les sorties dangereuses et les routes impraticables.

AGIR PENDANT

- Éviter de prendre la route - Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial.
- Éteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours.
- Ralentir en veillant à ne jamais bloquer les freins et en débrayant en cas de dérapage, adapter sa vitesse, éviter toute manœuvre brusque, notamment en virage et en déclivité, garder ses distances même si la route a été salée (le verglas et la neige fondante restent glissants).
- S'abriter dans un bâtiment au toit solide.
- Ne pas s'approcher des lignes électriques.

AGIR APRES

- Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.
- Attendre le dégagement des voies pour prendre la route.
- Dégager les accès aux habitations.

LES BONS RÉFLEXES



La France a défini le terrorisme comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques ». Praticué dans le monde entier, il prend des formes diverses qui le rend particulièrement difficile à appréhender.

Le **plan Vigipirate** est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. L'État encourage la préparation des établissements recevant du public à réagir en cas d'attaque terroriste. Cette démarche permet à la fois de renforcer en continu la sécurité de ces structures et d'agir le plus efficacement possible face à une situation de crise.

L'efficacité des mesures de prévention et de protection définies par l'État dépend aussi du respect, par chacun, de quelques consignes simples.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

AGIR AVANT

- ➔ Avoir constamment sur soi ses papiers d'identité.
- ➔ Ne laisser pas vos bagages sans surveillance.
- ➔ Ne vous garer pas dans des zones faisant l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate.
- ➔ Faciliter les contrôles effectués dans les transports et aux accès des bâtiments ouverts au public.
- ➔ À votre entrée dans un lieu clos, repérer les issues de secours.

AGIR PENDANT

- ➔ Si cela est possible, s'échapper au plus vite de la zone de danger, aider les autres à s'échapper et ne pas s'exposer.
- ➔ Si cela est impossible, se cacher et se barricader grâce à un obstacle solide. Couper la sonnerie et le vibreur du téléphone et se tenir éloigné des ouvertures.
- ➔ Alerter puis obéir aux forces de l'ordre.
- ➔ En cas de crise, faciliter les accès des unités de secours et d'intervention.
- ➔ À tout moment et surtout en situation de crise, ne pas diffuser de fausses informations ou de rumeurs sur les réseaux sociaux.

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

Localisez le danger pour vous en éloigner

2/ SE CACHER

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

POLICE
GENDARMERIE NATIONALE

Gardez les mains levées et ouvertes

Le risque Incendie

L'incendie est un risque particulièrement fort. En France, un incendie est déclaré toutes les 2 minutes. La plupart des incendies se déclarent la nuit. En moyenne en 2017, c'est environ 10 000 blessés et 800 morts par an qui pourraient être évités par des gestes simples.

Depuis 2015, l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements est obligatoire en France.

AGIR AVANT

- Installer le(s) détecteurs de fumée dans le logement.
- Éteindre complètement les cigarettes avant de dormir et ne pas fumer au lit.
- Tenir les cigarettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Ne jamais laisser poêles, casseroles ou plats sur le feu sans surveillance.
- Tenir les produits inflammables loin des objets chauffants.
- Ne pas raviver un feu / barbecue avec de l'alcool ou essence.
- Avoir, de préférence, un extincteur chez soi.
- Vérifier régulièrement les installations électriques, de gaz et de chauffage du logement. Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.



**DÉTECTEUR DE FUMÉE
OBLIGATOIRE DEPUIS 2015**

**LES BONS
RÉFLEXES**



AGIR PENDANT

INCENDIE HORS DE CHEZ SOI

- Évacuer le bâtiment - ne jamais revenir dans le lieu en flamme.
- Appeler les pompiers et donner les informations adéquates calmement.
- Crier « Au feu » pour avertir les personnes à proximité.
- Essayer d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession.
- S'assurer qu'il ne manque personne et que les locaux ont été complètement évacués.
- Ne jamais ouvrir une porte chaude - sortir par une autre issue si cela est possible. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté.
- Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr.
- Si les cheveux ou les vêtements de quelqu'un prennent feu, étouffer les flammes avec une serviette, une couverture ou autre chose d'épais.

INCENDIE CHEZ SOI

- Garder son calme, donner l'alerte, faire sortir tout le monde et appeler le **18 / 112** depuis un endroit sûr.

Le risque industriel



Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Ce risque peut se développer dans tout établissement classé pour la protection de l'environnement utilisant des produits ou des procédés dangereux - dits SEVESO. Elle est également sujette à des risques de rupture de réseau (télécommunication notamment).

AGIR AVANT

- S'informer sur l'existence de ce risque et évaluer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance, nature du risque...).
- Connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître en cas de crise (cf. chapitre sur l'alerte).

AGIR APRÈS

- Respecter les consignes des autorités.
- Aérer un maximum le logement / le local de confinement.
- Faire l'inventaire des dommages.
- En cas de blessure, contacter le médecin dès la fin de l'alerte.

AGIR PENDANT

- Donner directement l'alerte : pompiers (18), police (17) ou gendarmerie.
- Préciser avec un maximum de détails le lieu et la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...).
- Ne pas déplacer les victimes, sauf si un danger immédiat les menace.
- En cas de nuage toxique, fuir dans un axe perpendiculaire au vent et se mettre immédiatement à l'abri dans un local sur à proximité.
- Ne pas chercher les enfants à l'école.
- Dans les mesures du possible, respirer à travers un linge humide.
- En cas de premiers symptômes, ne surtout pas s'asseoir ni s'allonger, sous peine de ne plus pouvoir se relever.
- Écouter la radio et rester informé sur les consignes des autorités.
- Ne pas fumer ni provoquer d'étincelles.
- Ne pas utiliser la voiture.
- Fermer toutes les ouvertures, y compris ventilation et climatisation.
- S'éloigner au maximum des portes et fenêtres (risque d'éclats).
- Ne sortir qu'en cas de fin d'alerte ou d'ordre d'évacuation.

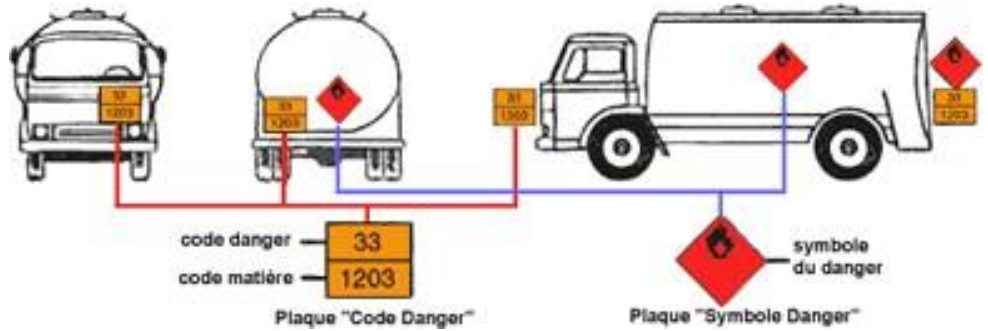
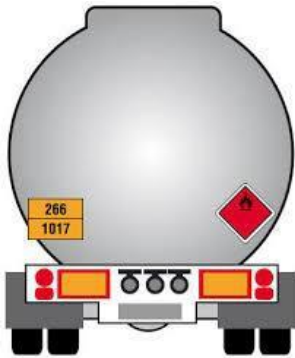
LES BONS RÉFLEXES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Des accidents de la route peuvent survenir à Carrières-sur-Seine, notamment sur les routes départementales. Certains véhicules transportent des matières dangereuses. Est présenté ici le risque relatif au transport de matières dangereuses. Une matière dangereuse (propriétés physiques, chimiques ou nature des réactions possibles) peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive ou radioactive.

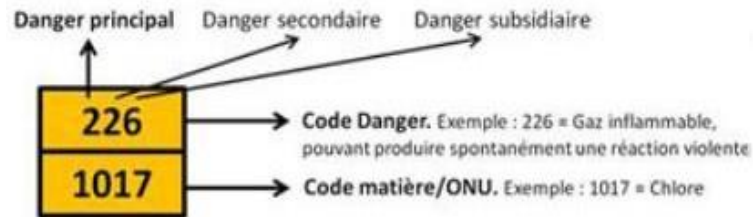
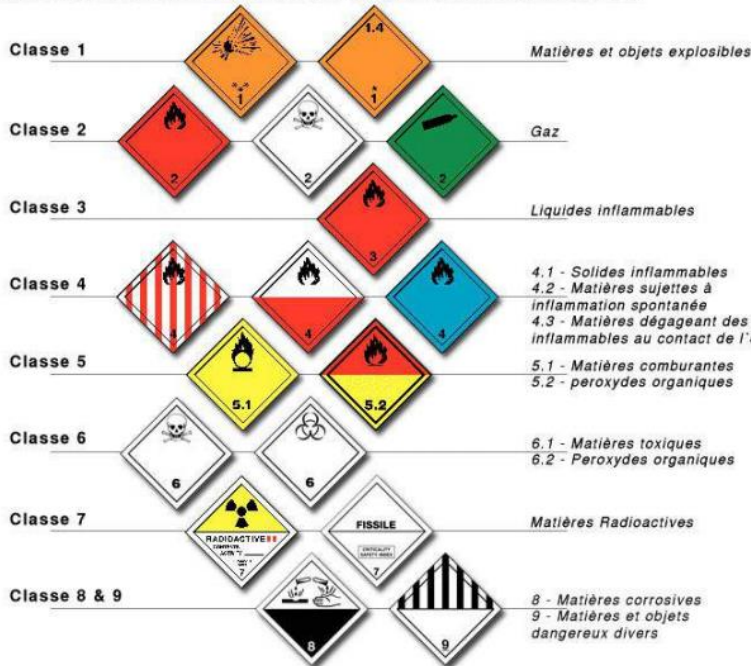
Voici la liste des symboles de danger à connaître afin de pouvoir identifier les matières dangereuses :



❖ IDENTIFICATION DES PLAQUES « SYMBOLE DANGER »

❖ IDENTIFICATION DES PLAQUES « CODE DANGER »

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



AGIR AVANT

- ➔ S'informer sur l'existence de ce risque et connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître en cas de crise (cf. chapitre sur l'alerte).
- ➔ Savoir identifier un convoi de matières dangereuses.
- ➔ Connaître les consignes de confinement : rejoindre le bâtiment le plus proche, boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, stopper climatisation / ventilation, et s'éloigner des portes et fenêtres).

AGIR PENDANT

Témoign d'un incident ?

- ➔ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers ou à la police.
- ➔ Préciser le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes le cas échéant, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...).
- ➔ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- ➔ Baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée.
- ➔ Ne pas fumer.

Un nuage toxique se dirige vers vous ?

- ➔ Fuir dans un axe perpendiculaire au vent et se mettre immédiatement à l'abri dans un local sur à proximité.
- ➔ Inviter les autres témoins ou passants à s'éloigner.
- ➔ Obéir aux consignes des services secours.
- ➔ Rester informé de la situation en écoutant la radio.

AGIR APRÈS

- ➔ Attendre les consignes des autorités ou la fin du signal national d'alerte.
- ➔ Aérer un maximum le logement / le local de confinement.

LES BONS RÉFLEXES





On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé (des mesures spécifiques seront prises en fonction du risque abordé). Il existe différents risques sanitaires, par exemple, la pandémie, l'épizootie, le risque des chenilles processionnaires, le frelon asiatique.

Ce paragraphe développe l'exemple de la pandémie. Il s'agit d'une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles il se propage très rapidement.

AGIR AVANT

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Se couvrir le nez et la bouche en cas d'éternuement
- Éviter les contacts avec les personnes malades
- La vaccination peut permettre de limiter le développement de la maladie

Si vous présentez les symptômes de la grippe (fièvre, frissons, courbatures...) : appeler votre médecin traitant ou le 15, ne pas se rendre à l'hôpital directement. Un signalement rapide permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.

AGIR APRÈS

- Respecter les consignes des autorités.
- Aérer le logement.
- Laver les vêtements utilisés pendant les symptômes.
- Vider les poubelles.
- Changer la literie.

Individu non malade

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche en cas d'éternuement.
- Éviter le contact avec des personnes malades.
- Être à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- La vaccination peut permettre de limiter le développement de la maladie.
- Penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

Individu malade

- S'isoler pour éviter de contaminer les personnes proches.
- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, contacter le médecin ou le 15.
- Réduire au maximum le contact avec vos proches en limitant leurs visites.
- Ne pas embrasser vos proches et éviter de leur serrer la main.
- Porter toujours un masque anti projection en présence d'autres personnes.
- Aérer régulièrement votre domicile.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle puis se laver les mains.
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Se couvrir le nez et la bouche en cas d'éternuement.

LES BONS REFLEXES



Informations et numéros utiles

En prévision d'une alerte, avoir en permanence chez soi- **le kit de sécurité** - dans un sac à dos rangé dans un endroit accessible et connu de tous les membres de la famille. Il se compose de :

- Sifflet
- Lampe torche (avec piles de rechange)
- Bougies et allumettes
- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments de longue conservation
- Trousse de premier secours (désinfectant, pansements, bandages...)
- Traitements médicaux spécifiques
- Photocopies des papiers d'identité et contrats d'assurance
- Argent liquide
- Radio à piles (avec piles de rechange)
- Vêtements chauds et couvertures de survie
- Appareil photo

Penser à vérifier les dates de péremption

- ✓ SAMU **15**
- ✓ Police Secours **17**
- ✓ Pompiers **18**
- ✓ Urgences **112**
- ✓ Police Nationale **17**
- ✓ Police Municipale **01 39 15 79 58**
- ✓ Préfecture des Yvelines **01 39 49 78 00**
- ✓ Sous-Préfecture Saint Germain en Laye **01 30 61 34 00**
- ✓ Direction Départementale des territoires **01 30 84 30 00**
- ✓ ERDF dépannage **0 972 675 078**
- ✓ GRDF dépannage **0 800 473 333**
- ✓ Météo France **0 890 711 415**
- ✓ Plateforme téléphonique "canicule info service" - 9h à 19h - **0 800 06 66 66 (gratuit)**

- ✓ www.yvelines.gouv.fr
- ✓ www.meteofrance.com
- ✓ www.prim.net
- ✓ www.georisques.gouv.com
- ✓ www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ **France INTER**

Mairie de Carrières-sur-Seine
1 rue Victor Hugo
78420 Carrières-sur-Seine
01 30 86 89 89
mairie@carrieres-sur-seine.fr